

Compte rendu de séance
du Conseil Municipal du 23 septembre 2013

Présents : Mme Liliane SUTTER, Maire
MM. les adjoints Philippe OBRECHT, Xavier ULRICH, Jean-Nicolas GROSS
Mmes les conseillères Véronique ERNEWEIN, Brigitte BURGER
MM. Albert DUB, Christian DIEBOLD, Valentin GEBHARDT, Michel ETTLINGER, Norbert PONTA, Bernard RIEHL, Jacky HARTSTREISEL

Absents excusés : M. Christian RICHERT qui donne procuration à M. Philippe OBRECHT
M. Mathieu DURINGER qui donne procuration à M. Jean-Nicolas GROSS
M. Jacky JACOB qui donne procuration à Mme Liliane SUTTER
M. Charles MEHL qui donne procuration à Mme Brigitte BURGER
M. Norbert PONTA qui donne procuration à M. Xavier ULRICH jusqu'à son arrivée
MM. Marc KLEIN, Claude WEISS

Absent non excusé : ./.

1) Demande de subvention pour ravalement de façades

Le maire soumet à l'approbation du Conseil, la demande de subvention formulée par Monsieur Frédéric GROSS pour les travaux de ravalement de façades de sa propriété 12, rue Louis Pasteur. La surface à prendre en compte et entrant dans les critères est de 141m², à raison de 2€/m² pour la peinture. Le bâtiment datant d'après 1900, non compris dans le périmètre fixé par le Département, bénéficiera de la seule aide communale.

Adopté à l'unanimité

2) Demande de subvention du Badminton-Club de Schwindratzheim

Le Badminton-Club de Schwindratzheim sollicite une subvention de la commune pour l'achat de deux double-poteaux de filet, selon devis présenté d'un montant global de 742,72 € TTC.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur le montant à allouer en tenant compte des critères établis par la grille de répartition existante à cet effet, soit une aide de 248,40 €, correspondant à 40% du montant de 621,- HT de la dépense, à imputer sur le budget 2013 ou 2014.

Après délibération, le Conseil décide d'accorder la subvention ainsi définie à l'association Badminton Club de Schwindratzheim.

Adopté à l'unanimité

3) Demande de subvention pour l'organisation d'un spectacle itinérant

Par demande en date du 24 mai 2013, Mme Coline SCHWARTZ souhaitait obtenir une subvention pour un projet de spectacle vivant à destination du jeune public du canton. Ce projet était soutenu par le service animation de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn. La caravane s'est installée sur les diverses places de villages durant le mois d'août avec plus ou moins de fréquentation. Le conseil est amené à se prononcer sur le montant de l'aide à

attribuer, sachant que la contribution forfaitaire minimum demandée était de 100 €uros.

Compte tenu du peu de fréquentation, constaté par le tableau récapitulatif présenté à l'assemblée, qui affiche 10 entrées payantes à 3 € pour la représentation à Schwindratzheim, le Maire propose d'abonder la participation à hauteur des encaissements, soit 30 €.

Après discussion, le Conseil Municipal vote la subvention arrêtée la somme de 30 €.

Adopté à l'unanimité

Entrée de M. Norbert PONTA à 20h30.

4) Contribution versée par la société PANAMA PRODUCTIONS

A l'occasion de la période de tournage de la saison 11 d'« une famille formidable », dont certaines séquences prévues en Alsace, ont été filmées à Schwindratzheim le samedi 07 septembre, la société PANAMA PRODUCTIONS s'est engagée à verser à la commune de Schwindratzheim une contribution de 300 € pour les moyens mis en œuvre par la commune pour le bon déroulement de la logistique du tournage.

Le Bureau propose au Conseil d'accepter cette somme et de la reverser ensuite au budget annexe du C.C.A.S de Schwindratzheim.

Mme le Maire précise que l'intervention a nécessité la présence d'une équipe de la mairie sur place, en l'occurrence étaient disponibles M. René SUTTER et M. Dany METZ, ce dernier ayant travaillé alors samedi au lieu de vendredi.

Petite anecdote : l'annonce de ce tournage a stimulé les voleurs de panneaux de signalisation, puisque quelques jours avant la date, le panneau d'agglomération « SCHWINDRATZHEIM » sur la RD 32 en venant de Waltenheim s/Zorn avait été proprement déboulonné et qu'un « faux agent communal » a subtilisé un panneau « stationnement interdit » que la mairie avait emprunté à la commune voisine de Hochfelden. Une première quand même, pour les responsables du tournage.

Adopté à l'unanimité

5) Convention pour l'utilisation des terrains de tennis par le Tennis Club du Pays de la Zorn

Suite à la fusion des clubs de tennis de Hochfelden et de Schwindratzheim, créant ainsi le nouveau Tennis Club du Pays de la Zorn, il est proposé de signer une nouvelle convention d'utilisation des terrains de tennis de plein air de Schwindratzheim, selon proposition ci-jointe. La même démarche a été effectuée auprès de la commune de Hochfelden pour l'utilisation des courts existants et du futur pôle de tennis couvert.

A la lecture du projet, il est décidé de rajouter un article rappelant que le TCPZ prendra en charge les frais à caractère général facturés directement à la commune, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 13 septembre 2010.

Adopté à l'unanimité

6) Création d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

Depuis 2009, des contrats pour l'aide à l'insertion dans le monde du travail peuvent être conclus pour des jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Ces contrats d'accompagnement dans l'emploi sont également proposés aux collectivités territoriales, afin de permettre aux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand ou non marchand.

La commune y a déjà recouru en 2010 pour un poste d'aide-maternelle, conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un jeune à s'insérer dans le monde du travail.

Depuis la réouverture d'une troisième classe en maternelle, désormais acquise, un nouveau contrat CAE pourrait être créé au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'aide-maternelle à raison de 20 heures par semaine et compléter ainsi le dispositif en place, à moindre coût.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 24 septembre 2013, succédant ainsi à la période de stage non rémunérée de la jeune personne en place depuis le 09 septembre.

L'Etat prendra en charge 80 % du SMIC horaire brut dans la limite de 20 heures hebdomadaires et exonèrera les charges patronales.

Après quelques explications complémentaires données par le Maire, le Conseil approuve la création du poste aidé CAE pour la fonction d'aide à l'école maternelle de Schwindratzheim.

Adopté à l'unanimité

7) Divers

- En vertu des délégations qui lui sont confiées, le Maire a renoncé à exercer le droit de préemption sur la vente :
 - d'un terrain bâti, situé 8 rue de l'Ecole, appartenant aux conjoints KALB de SCHWINDRATZHEIM, au profit de M. et Mme Philippe BRILL de STRASBOURG (Bas-Rhin);
- En vertu de ces mêmes délégations, dans le cadre des marchés à procédure adaptée, le Maire a conclu :
 - un avenant au marché d'étude sur les coulées d'eaux boueuses des bassins versants Nord du ban de Schwindratzheim, pour un montant de 3 567,07 € TTC avec l'entreprise SAFEGE de HOENHEIM (Bas-Rhin).
- Le Conseil Général du Bas-Rhin, dans le cadre d'une opération de mise en sécurité, procédera à l'enlèvement des arbres de long de la RD100 entre la sortie d'agglomération de Hochfelden et le carrefour giratoire de la RD32. Ces peupliers étant arrivés à maturité, présentent des signes de dépérissement. Par ailleurs, cette section de route départementale présente en effet des statistiques d'accidentologie particulièrement inquiétantes, avec notamment depuis 1995, 7 accidents graves dont 2 mortels suite à des chocs contre arbres. Le dernier accident mortel s'est produit le 28 mars de cette année. Il est donc prévu d'abattre l'ensemble des 89 arbres à proximité immédiate du bord de la chaussée dans l'emprise de la zone de sécurité d'une largeur de 2 mètres. Afin de maintenir le caractère paysager très marqué de la RD100, il est proposé de planter un nouvel alignement du côté sud de la route (de préférence chênes fustigés selon avis de la commune), en respectant une distance minimale de 4 mètres.

- Les fouilles sur le site du futur lotissement « Les terrasses de la Zorn » ont débuté comme prévu le 19 août. Les recherches sont très ciblées puisque le site était déjà répertorié. Elles se termineront mi-novembre au plus tard.
- Pour des raisons d'aménagement de ce même lotissement, le cabinet JC SCHMITT souhaite que la commune puisse modifier trois points du règlement de son POS. Il s'agit de la couleur pour la couverture des toitures, de la réglementation des hauteurs de RDC par rapport au niveau de la voie publique et de la création d'accès privé dans la zone INA1c propre au lotissement. Les propositions seront soumises à un bureau d'études pour avis avant de lancer la procédure.
- La commune a été sollicitée par le Conseil Général du Bas-Rhin pour désigner et voter les membres amenés à siéger au sein de la commission communale d'aménagement foncier, pour le remembrement de la partie Est du ban communal, dans le cadre du remembrement intercommunal de la Communauté de Communes de la Région de Brumath. Compte tenu du calendrier électoral proche et de la proposition de la Chambre d'Agriculture nous étant parvenue tardivement en mairie, il a été décidé de reporter ce point après les élections municipales. Le Conseil Général n'y voit pas d'inconvénient pouvant perturber le planning des opérations.
- Les dates des prochaines élections municipales et des conseillers communautaires sont fixées aux 23 et 30 mars 2014. D'après la nouvelle législation, le mode de scrutin par liste avec parité est imposé aux communes de plus de 1000 habitants. Trois communes sont concernées dans le canton (Hochfelden, Schwindratzheim et Wingsheim). Les élections européennes auront lieu le 25 mai 2014.
- Mme le Maire a obtenu une promesse d'aide de 3000 € au titre des crédits des fonds parlementaires pour le projet de restructuration et d'extension du centre culturel.
- Mme le Maire informe l'assemblée des dernières avancées dans le cadre du projet d'extension de la zone Nord et notamment sur l'étude menée pour trouver des solutions au problème des coulées d'eaux boueuses sur le secteur concerné, d'ailleurs élargi pour l'ensemble des bassins versants Nord. Le bureau SAFEGE a présenté les premiers éléments de réflexion lors de la réunion qui s'est tenue à la mairie le 17 septembre 2013, en présence également des représentants de NEXITY. M. Jean-Nicolas GROSS, Adjoint au Maire, présente ensuite les premiers résultats de l'étude à l'assemblée. Une piste de réflexion a été avancée mais elle ne mènerait à rien sans l'accord de l'Association Foncière, des propriétaires et des exploitants agricoles. Il s'agirait de créer des barrières de rétention et d'écoulement contrôlé des eaux en rehaussant certaines portions de chemins d'exploitation. Des données topographiques complémentaires préciseront l'amplitude des tronçons concernés. La Chambre d'Agriculture travaille justement sur un tout nouveau protocole permettant de compenser les contraintes liées à de telles réalisations. Ce n'est pas la seule solution, d'autres seront peut-être étudiées en fonction des spécificités du terrain. Sur l'ensemble des bassins versants, pas moins de cinq ouvrages seraient nécessaires dont trois, rien que pour permettre l'aménagement de la zone Nord. Une à charge de l'aménageur, deux à charge de la collectivité. Les trois petits bassins versants au Nord de la rue de la République et de la rue des Vosges, à l'arrière des constructions, feront l'objet d'une étude particulière et pourront sans doute être traités indépendamment des autres. Par ailleurs, dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager, la DDT a demandé à la commune de s'engager pour le financement de divers ouvrages et extensions de réseaux à l'extérieur du périmètre. Compte tenu des programmes et projets déjà engagés par la

commune, de telles réalisations ne sont pas envisageables avant 2015 au plus tôt, même si cela ne répond pas aux objectifs à court terme de NEXITY.

- M. DUTT Paul a été désigné délégué de l'administration par le Préfet, pour siéger aux réunions communales de révision de la liste électorale, en présence du Maire et du délégué du Tribunal de Grande Instance, M. Charles BURGER.
- Depuis la récente délocalisation de Mommenheim à Bischheim et changement de propriétaire de l'imprimerie SOSTRALIB, qui était régulièrement retenue pour la confection du bulletin communal annuel, la commission compétente a décidé de demander plusieurs devis en vue de refaire le point sur cette prestation.
- Le repas de Noël des personnes âgées aura lieu au foyer paroissial, le 08 décembre 2013.
- M. Xavier ULRICH, Adjoint au Maire, rappelle que durant les travaux de restructuration et d'extension du centre culturel, soit du 1^{er} avril 2014 au 1^{er} septembre 2015, conformément au planning prévisionnel, les locaux de la bibliothèque seront transférés au 1^{er} étage de la salle polyvalente. Quant aux associations, elles devront trouver d'autres lieux pour organiser leurs rencontres, durant cette période. Un courrier leur a été adressé dans ce sens.
- Prochaines dates de séances du conseil Municipal : le 04 novembre et le 16 décembre 2013.

Séance close à 22h20.